

**Nombre de membres
en exercice** : 11

Séance du 05 août 2021

Présents : 7

*Le jeudi 05 août 2021, à 20 heures 30, l'assemblée, convoquée le
06/07/2021, s'est réunie sous la présidence de Thierry CHARTROUX, Maire.*

Votants : 9

*Présents : Thierry CHARTROUX, Laurence LAMOTHE, Cécile THAMIE, Adélaïde HATTRY
TATINCLAUX, Suzanne LACARRIERE, Jean-Claude LAGARRIGUE, Didier TOURNEMINE.*

*Excusés et ayant donné délégation respective : Martial BROUQUI par Laurence
LAMOTHE, Frédéric HOBBE par Thierry CHARTROUX.*

Excusés : Mme DIEU Mylène, M. CONTENSSOU Thierry.

Secrétaire : Suzanne LACARRIERE

*Introduction : demande de Thierry CHARTROUX de rajouter à l'ordre du jour la délibération
"Modification emplacement affichage électoral mairie."*

*Votes favorables, à l'unanimité de l'ensemble des membres présents, pour en délibérer dans cette
même séance (Réf. Point VI).*

I - APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2021

Après consultation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le contenu du procès-verbal du 10 juin 2021. Monsieur le Maire porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette précédente séance.

II - NOUVELLES MODALITES FONDS DE CONCOURS CAUVALDOR

Thierry CHARTROUX donne connaissance des nouvelles modalités d'attribution des fonds de concours attribués par CAUVALDOR, plus assouplies et plus accessibles aux communes, pour la réalisation d'équipements communaux à compter du 15/07/2021 :

- le nombre de dossier par communes est limité à un par année civile avec un plafond financier par "glissement" fixé à 50 000 € sur 3 ans,
- 3 pourcentages d'affectation par tranches de dépenses : jusqu'à 50 000 € HT de dépenses : 30 %, de 50 001 € HT à 200 000 € HT : 25 %, de 200 001 € HT à 250 000 € HT : 20 %,
- le plafond des dépenses est fixé à 250 000 €, soit un montant maximum attribuable de 50 000 €.

III - DEMANDES DE FINANCEMENTS D'ARROSAGE DU STADE (F.F.A. District du Lot Fonds de Concours CAUVALDOR)

Dans le prolongement de la demande du club de football Causse Limargue Football Club du 15-12-2020 et sur proposition de la commission finances de la commune de Thégra, Thierry CHARTROUX indique qu'il a fait procéder à une étude d'installation d'un arrosage intégré automatisé pour la pelouse du stade.

Cette installation a plusieurs objectifs :

- permettre une économie d'eau en utilisant un système dimensionné en fonction du terrain,
- permettre un arrosage nocturne diminuant fortement l'évaporation et contribuant également aux économies d'eau,

- soulager les dirigeants du club CLFC, qui, dans le système actuel doivent intervenir sur site plusieurs fois par jour.

Monsieur le Maire donne connaissance des devis estimatifs relatifs à ce projet, trois entreprises ayant été consultées.

Après débats, le conseil municipal propose le plan de financement suivant et autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions selon le plan de financement suivant :

- **Montant T.T.C. des installations** (*devis retenus CAP AGRI QS*) : 13 476,02 €, soit un montant total H.T. de 11 230 €.

- **Financements sollicités :**

| DEPENSES H.T. | MONTANT | SUBVENTIONS H.T. | MONTANT |
|----------------------|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| Arrosage automatique | 11 230,00 € HT | CAUVALDOR (30 %) | 3 369 € |
| | | FED. FRANC. FOOT. FAFA (60 %) | 6 738 € |
| | <i>13 476,02 € T.T.C. }</i> | <i>Emprunt ou autofinancement</i> | <i>3 369,02 €</i> |

Le Maire propose au conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel et de solliciter auprès :

- du Président de la Fédération Française de Football, une aide au titre de la F.A.F.A. 2021-2022,
- du Président de la Communauté de Communes CAUVALDOR, une aide au titre des Fonds de Concours pour les équipement sportifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les aides financières aux différents intervenants financiers susceptibles d'intervenir dans ce cadre de cette installation.

IV - POINT SUR LE BUDGET AU 30 JUIN 2021

Thierry CHARTRoux indique que les réalisations au 30 juin 2021 reflètent le fonctionnement normal du budget 2021, en conformité avec les prévisions, si ce n'est :

- une prévision pour les frais de déclaration du projet du camping Le Ventoulou dans le cadre du PLUI-H qui ne sera pas réalisée par la commune puisque entièrement pris en charge par CAUVALDOR,
- le versement en intégralité du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) (8 783 €) au lieu des 50 % prévisionnels attendus, exceptionnellement encore pour 2021.

V - DEMANDE DE STATIONNEMENT D'UNE EPICERIE AMBULANTE

Thierry CHARTRoux fait part de la demande de Mme TOUILLET Lucie, domiciliée à MIERS, sollicitant l'occupation du domaine public dans le cadre de son commerce ambulante (épicerie produits locaux, circuits courts, consommation éco responsable, agriculture raisonnée biologique et locale). Il indique lui avoir autorisée, dans un premier temps, à effectuer des tournées sur le territoire communal.

Le conseil municipal ne s'oppose pas à la demande de Mme TOUILLET, dans la mesure où elle n'occasionne pas de gêne auprès des commerces existants sur la commune. Le Maire est chargé d'établir un arrêté d'occupation de la Place de la Mairie, à titre gracieux. Des précisions quant aux jours et horaires de stationnement du camion y seront précisées.

VI - MODIFICATION EMPLACEMENT AFFICHAGE ELECTORAL MAIRIE

Pour des raisons plus adaptées et en adéquation avec la situation actuelle du bureau de vote, Monsieur le Maire propose de déplacer l'emplacement de l'affichage électoral via "Place du Bayleviel" sur le côté gauche de la Maison du Temps Libre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son avis favorable, à savoir :

- à la suppression de l'emplacement actuel des panneaux électoraux Place de la Mairie,
- à la création du nouvel emplacement dédié à l'affichage électoral Place du Bayleviel - Maison du Temps Libre (à proximité du bureau des élections).

VII - POINTS NON INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

CENTRE DEPISTAGE COVID-19 MARTEL

Thierry CHARTRoux signale l'ouverture d'un centre de dépistage COVID qui fonctionnera sans RDV, 7j/7, de 9h30 à 17h30. Il sera situé à Martel, sur le parking de la maison de santé, du 5 août au 26 août et viendra compléter les possibilités actuelles de dépistage.

ECOULEMENT EAUX PLUVIALES FONT BOUILLONNE

Suite au signalement de Pierre ARNAL, Didier TOURNEMINE indique que les eaux pluviales dévalent, au moment de fortes pluies, dans la propriété de Mme ARNAL, endommageant un de ses murs de soutènement. Jean-Claude LAGARRIGUE propose de se rendre sur place avec les employés communaux.

PANNEAU SENS INTERDIT ROUTE DU BAYLOU

Suite au dépôt du panneau "sens interdit" au croisement de la voie communale du Baylou et celle de Monbillet, Didier TOURNEMINE fait part des observations constatées :

- inefficacité puisque certains véhicules continuent de prendre la route du Baylou malgré le panneau d'interdiction,
- d'autres véhicules empruntent la route communale de Monbillet, déplaçant le problème de circulation sur cette voie, également étroite et non prévue pour le croisement des véhicules de tourisme se rendant à Padirac.

Après débats et différentes propositions de Didier TOURNEMINE, il est envisagé de retirer le panneau d'interdiction et d'abroger l'arrêté en cours.

Il a également été examiné la possibilité :

- de mettre en place un panneau danger avec réglette voie rétrécie à l'aire de la Font Saint Jean, côté containers à poubelles,
- de mettre en place un panneau de limitation de vitesse à 30 km/heure à l'entrée de la voie communale du Baylou,
- d'établir un nouvel arrêté pour mettre en application ces nouvelles dispositions.

CHEMINS RURAUX

Laurence LAMOTHE demande la possibilité de faire nettoyer par les agents communaux le chemin rural situé "Les Bardies", chemin ne lui permettant pas de se rendre sur les parcelles appartenant à ses parents ainsi qu'un autre chemin rural à Lacan.

Didier TOURNEMINE et Jean-Claude LAGARRIGUE proposent de se rendre sur place et également de consulter la réglementation applicable dans le cadre de l'entretien des chemins ruraux.

BRUIT OUVRIERS CHANTIER RESIDENCE LES TROIS RUISSEAUX

Adélaïde TATINCLAUX indique qu'il lui a été signalé que certains ouvriers, au moment de la livraison des matériaux sur le chantier occasionnent du bruit, notamment lorsqu'ils communiquent entre eux.

Thierry CHARTROUX en fera part au cours d'une prochaine réunion de chantier.

SYNDICAT MIXTE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Cécile THAMIE signale qu'un prochain comité syndical se tiendra ce jeudi 12 août.

Elle fait vivement appel aux élus pour la recherche de candidatures pour un poste d'ATSEM et un poste avec BAFA pour la rentrée 2021-2022, en remplacement de congés maladie.

REUNION SYDED BOIS ENERGIE

Suzanne LACARRIERE rappelle qu'elle a assisté à une réunion S.Y.D.E.D., notamment dans le cadre des installations de réseaux chaleur. Il a été évoqué la réalisation en cours d'une étude pour l'optimisation du réseau ainsi que les différents raccordements potentiels.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,